

Commune de PORT EN BESSIN-HUPPAIN

Lotissement " Le Littoral "

PLAN DE COMMERCIALISATION PROVISOIRE

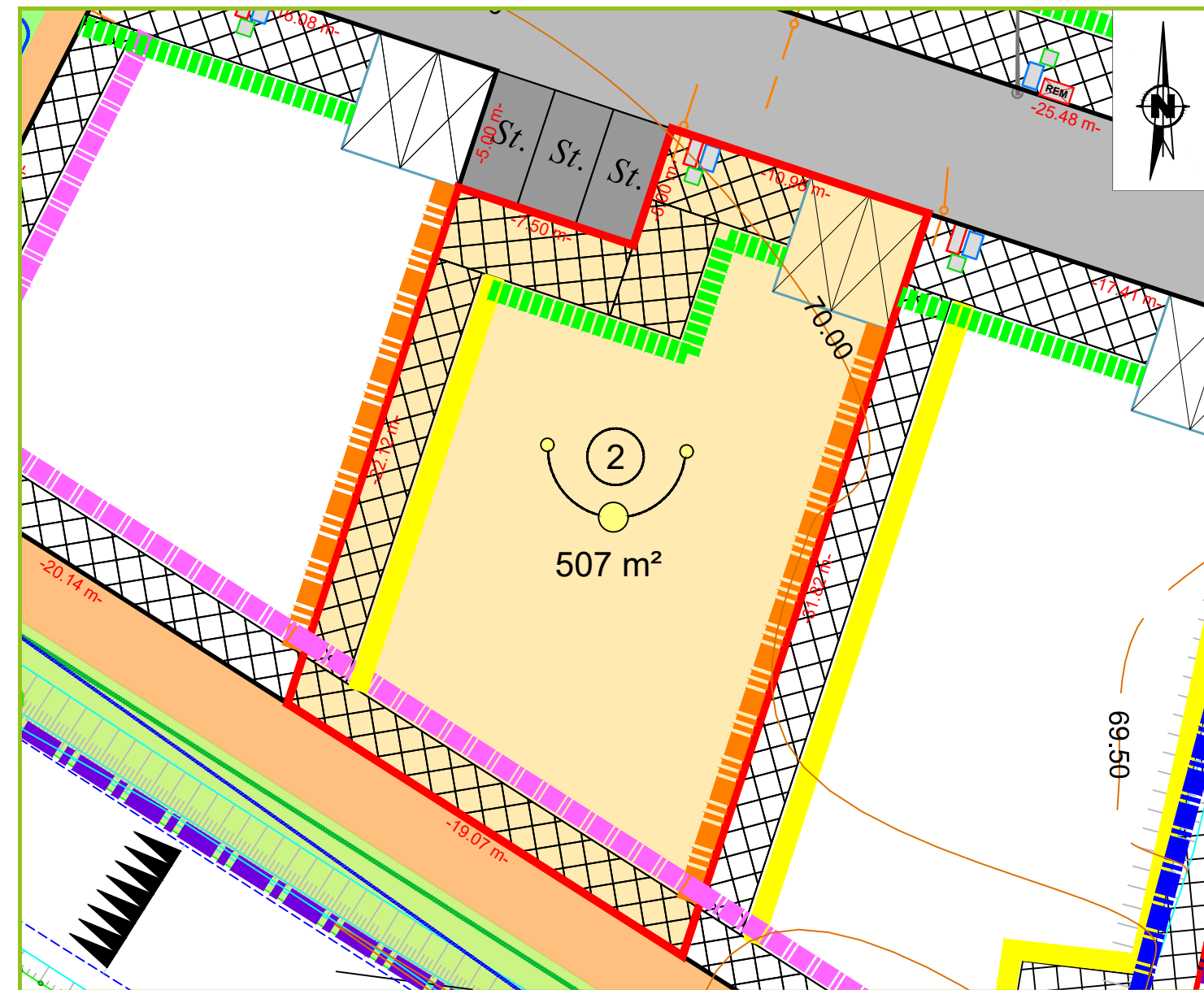
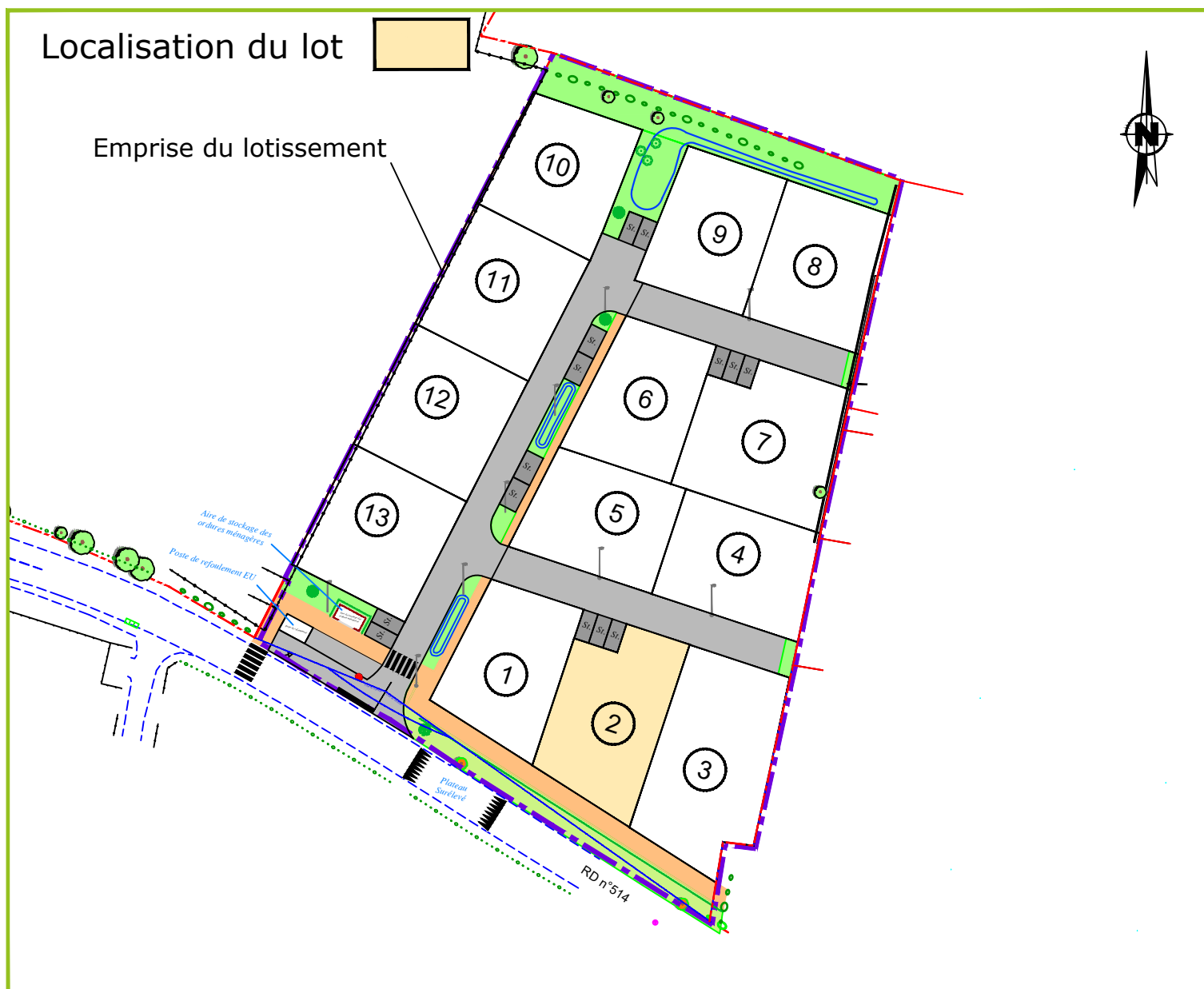
LOT n° 2

Section cadastrale : AI n°193
 Superficie : 507 m²
 Surface de plancher : 250 m²

Permis d'aménager : PA 014 515 21 D0001
 Délivré le 22 novembre 2021

Localisation du lot

Emprise du lotissement



Echelle : 1/250

Légende

| | | | |
|--|--|--|---|
| | Accès au lot imposé avec espace privatif non clos de 5m x 5m. | | Courbe de niveau 0.5m |
| | Zone non constructible | | Courbe de niveau 1m |
| | Les constructions sont implantées soit à une distance des limites séparatives de propriété au moins égale à 4m, soit en limite séparative ou à une distance au moins égale à 2m, si leur hauteur dans une bande de 4m comptée par rapport à la limite n'excède pas 4m à l'égout ou à l'acrotère et 5m au faîtage. (Type 1) | | Contour du lot |
| | Les nouvelles constructions seront implantées à une distance de l'alignement des voies ouvertes à la circulation automobile au moins égale à 3m sauf pour les garage dont la porte ouvre sur la voie : la construction sera implantée avec un recul au moins égal à 5m. (Type 2) | | Numéro du lot avec ensoleillement et surface indicative |
| | Les constructions sont implantées soit à une distance des limites séparatives de propriété au moins égale à 4m, soit à une distance au moins égale à 2m, si leur hauteur dans une bande de 4m comptée par rapport à la limite n'excède pas 4m à l'égout ou à l'acrotère et 5m au faîtage. (Type 3) | | Cotation du lot |
| | Les constructions seront implantées à une distance de l'axe des chemins piétons ou cyclables au moins égale à 2m. (Type 4) | | Emprise du lotissement |
| | Les constructions sont implantées à une distance des limites séparatives de propriété au moins égale à 4m. (Type 5) | | Légende Travaux |
| | Servitude de passage du busage du réseau d'eaux pluviales | | Éclairage public - Candélabre |
| | Noue engazonnées / Végétalisée | | Boîte de branchement des eaux usées |
| | | | Adduction d'eau potable - Citerneau |
| | | | Réseau Télécom - Coffret béton 30x30 |
| | | | Réseau basse tension - Coffret CIBE |
| | | | Réseau basse tension - REMBT |
| | | | Poste de refoulement EU |

NOTA :
 - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, l'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
 - Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
 - Les limites de propriétés avec les propriétaires riverains seront définitives qu'après la signature du procès verbal de délimitation et de bornage.
 - Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots.
 - Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le règlement graphique et le cahier des prescriptions et des recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales.
 - Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage, de remblaiement et des fouilles archéologiques.
 - Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
 - Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69